

Éditorial

Christian Hérisson

DANS **LA PRESSE THERMALE ET CLIMATIQUE 2025/1 162**, PAGES 5 À 7
ÉDITIONS **SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MÉDECINE THERMALE**

ISSN 0032-7875

DOI 10.3917/ptc.162.0005

Date de mise en ligne : 09/10/2025

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://stm.cairn.info/revue-la-presse-thermale-et-climatique-2025-1-page-5?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Société française de médecine thermique.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://stm.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Éditorial

La médecine thermale : une discipline médicale à part entière

Les cures thermales médicalisées sont aujourd'hui l'objet de débats sur leur intérêt médical, et le maintien de leur prise en charge dans le cadre du thermalisme social par l'Assurance maladie. De plus, il y a parfois amalgame avec le tourisme de santé ou les démarches de bien-être dont les objectifs sont pourtant radicalement différents.

La cure thermale prise en charge par l'Assurance maladie c'est d'abord un acte médical : elle concerne un patient atteint d'une maladie chronique – le curiste – dans le but d'améliorer son état de santé (douleurs, symptômes fonctionnels, sommeil, etc.) et à plus long terme d'en prévenir l'aggravation. Cette cure thermale doit être prescrite par un médecin – en règle le médecin traitant et son suivi doit être assuré par un autre médecin, le médecin thermal. C'est souligner que la dimension médicale est donc omniprésente tout au long de la démarche thermale.

Le visage du thermalisme a profondément changé au cours des dernières années. Nous sommes passés de l'ère d'une *crénothérapie traditionnelle* basée essentiellement sur la composition chimique des eaux à la mise en avant des propriétés physiques et des techniques externes – *la crénobalnéothérapie* – visant essentiellement une action antalgique et d'amélioration fonctionnelle, particulièrement utile pour les affections de l'appareil locomoteur. Toutefois, la composition chimique des eaux reste encore essentielle dans certains domaines tels que les voies respiratoires ou les affections digestives.

De plus, ont été développés depuis une vingtaine d'années d'autres concepts, non spécifiques du cadre thermal, mais qui trouvent ici un terrain de prédilection et contribuent à la diversification de l'offre de soins thermale : *Créno-Éducation* associant éducation à la santé, promotion des Activités physiques adaptées, démarches de prévention ou de dépistage, éducation nutritionnelle, éducation thérapeutique du patient... *Créno-Rééducation* avec renforcement de soins physiothérapeutiques et kinésithérapeutiques parallèlement aux soins thermaux traditionnels, *créno-réhabilitation*, démarche plus globale comme cela a pu être proposé aujourd'hui en particulier dans le post-cancer du sein.

Comme pour toute discipline d'exercice médical, la médecine thermale dispose d'instances scientifiques, universitaires ou professionnelles, à savoir :

- la Société française de médecine thermale, hydrologie et climatologie médicales, c'est l'une des plus anciennes sociétés savantes françaises ; elle a

publié un Guide des bonnes pratiques thermales, et ses membres ont été à l'origine de très nombreux travaux de recherche visant à évaluer entre autres le Service médical rendu de la cure thermale. Son organe de diffusion est la *Presse thermale et climatique* ;

- le Collège des enseignants de médecine thermale (Cemth), réunissant les 5 facultés de Médecine encore aujourd'hui impliquées dans l'enseignement et la formation sur le thermalisme médical, à savoir : Montpellier, Nancy, Toulouse, Bordeaux et Clermont-Ferrand ;
- et enfin le Syndicat national des médecins thermaux, instance professionnelle de référence.

Ces trois structures ont été à l'origine de la création en 2022 du Conseil national professionnel (CNP) de médecine thermale, dont les objectifs sont notamment : la formation médicale continue, l'évaluation des pratiques professionnelles et l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle.

Rappelons aussi toute l'importance des divers Instituts universitaires thermaux, à savoir l'Institut du thermalisme de l'Université de Bordeaux – Dax, ou l'Institut européen du thermalisme de l'Université de Lorraine à Nancy.

Enfin, nous tenons à souligner le travail réalisé depuis une vingtaine d'années par l'Association française pour la recherche thermale (Afreth), en matière de promotion de la recherche, et plus particulièrement son Conseil scientifique qui a favorisé la mise en place de nombreuses études.

La recherche thermale reste essentielle pour asseoir la crédibilité scientifique de la crénothérapie. Ses divers objectifs sont d'abord de démontrer l'intérêt des cures thermales en termes de *Service médical rendu* pour justifier la prise en charge par la solidarité nationale ; mais aussi d'évaluer toutes les *démarches novatrices* de prévention, d'éducation ou de réadaptation pouvant être développées dans le cadre thermal ou préciser la place du thermalisme face à des pathologies émergentes comme le post-Covid ou la santé mentale.

La formation et l'enseignement à la médecine thermale est un autre enjeu majeur. Aujourd'hui, la plupart des médecins issus des diverses facultés de médecine n'ont aucun enseignement sur la crénobalnéothérapie. Il faut absolument réhabiliter un enseignement minimal, pour que tout médecin ait un minimum de formation à la connaissance du thermalisme. Il faut aussi maintenir un enseignement spécialisé pour les futurs médecins thermaux, sachant que celui-ci relève du Collège des enseignants de médecine thermale, émanation des cinq facultés encore impliquées à ce jour.

L'importance de la recherche et de la formation souligne l'impérieuse nécessité de maintenir des référents universitaires notamment dans les universités des grandes régions thermales.

Savoir pérenniser et dynamiser la dimension médicale du thermalisme français est donc une priorité, et cela nécessite une action concertée et synergique de tous les acteurs du thermalisme, qu'il s'agisse des acteurs médicaux et universitaires, mais aussi des opérateurs thermaux et responsables d'établissement regroupés au sein du Cneth ou encore des responsables des communes et territoires thermaux. Le risque serait de priver de très nombreux patients chroniques d'une thérapeutique holistique, peu coûteuse, à risque iatrogène faible, et aux effets positifs attestés par un grand nombre d'études.

Pr Christian Hérisson

Président de la Société française de médecine thermale
et de la Fédération thermale et climatique française